

**Conditions et règlement**  
**du Concours Photo Montparnasse 56**

- Les participants ne peuvent soumettre qu'une photo par personne.
- Montparnasse 56 étant un site familial grand public, les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision de Montparnasse 56 en cas de suppression des photos jugées irrecevables.
- Chaque participant déclarant être l'auteur de la photo soumise reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci.
- Tous les participants donnent le droit et la permission à Montparnasse 56 d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres à des fins promotionnelles et/ou commerciales, dans tout média ou format actuellement en usage ou qui pourrait l'être ultérieurement, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.
- Montparnasse 56 ne pourra être tenue responsable relativement à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
- Le participant consent à ce que les photos soumises soient déposées et consultables sur la rubrique internet dédiée au concours photo, puis à la visite panoramique de la Tour Montparnasse lors de l'exposition de décembre 2008 présentant toutes les photos reçues. Cette exposition sera accessible à l'ensemble des visiteurs de la visite panoramique.
- La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.